

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Délégué interrégional du renseignement pénitentiaire (DIRP)
Corps concerné :	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (catégorie A)
Affectation :	Ministère de la justice Direction de l'administration pénitentiaire Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP)
Localisation :	CIRP de Paris Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS
Statut du poste :	1 PSDV
Poste profilé :	Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du SNRP

Service de renseignement au sens de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure depuis le 1^{er} février 2017, le SNRP comprend :

- Un échelon central ;
- Sous l'autorité de l'échelon central, dix cellules interrégionales (CIRP) ;
- Sous l'autorité de la cellule interrégionale territorialement compétente, des délégations locales, au sein des établissements pénitentiaires et des établissements de santé destinés à recevoir des personnes détenues.

Le renseignement pénitentiaire repose sur la collecte, le traitement et la diffusion d'informations en lien avec les risques d'atteinte à la sécurité de l'administration pénitentiaire ou aux intérêts de la société. Ses finalités, légalement encadrées, sont la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisée, la prévention des évasions, et plus généralement la sécurité au sein des établissements pénitentiaires.

Depuis le 15 juin 2019, le renseignement pénitentiaire, restructuré sous forme de service à compétence nationale, est placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de l'administration pénitentiaire. L'échelon central du service du renseignement pénitentiaire est chargé d'animer et de superviser, au niveau national, l'action du renseignement pénitentiaire.

II - Description du poste

Au sein de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, le délégué interrégional du renseignement pénitentiaire est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de CIRP et son adjoint.

En matière de renseignement cet agent est chargé de deux missions principales :

Mission 1 : Assurer le suivi des détenus sensibles

- Rechercher, collecter et échanger des informations relatives aux événements judiciaires et à l'actualité des établissements pénitentiaires (échanges avec l'échelon central du SNRP, les partenaires institutionnels, les établissements pénitentiaires, etc.) ;
- Actualiser les informations sur les détenus faisant l'objet d'un suivi particulier ;
- Initier les demandes d'inscription et le retrait de détenus au répertoire des D.P.S. ;
- Répondre à des commandes spécifiques (synthèses comportementales, enquêtes, etc.) émanant des autres services de l'AP et de partenaires extérieurs ;
- Participer aux réunions animées par le SNRP ;
- Assurer la diffusion des bonnes pratiques validées par le SNRP ;
- Se déplacer au sein des établissements pour y entendre des sources humaines susceptibles d'informer le réseau du renseignement pénitentiaire et les services partenaires.

- Animer les réunions des délégués locaux au renseignement pénitentiaire (DLRP) et des CLRP (référents milieu ouvert) ;
- Sur convocation de l'autorité judiciaire, participer aux réunions relatives à la tenue des procès sensibles et à la mise en œuvre de la coordination des forces de l'ordre durant les procès ;
- Participer aux réunions interministérielles relatives aux suivis terroristes et radicalisés dans le ressort de la CIRP.

Mission 2 : Gérer le réseau partenarial

- Constituer et animer son réseau partenarial ;
- Communiquer avec les acteurs de la vie en détention, notamment par le biais de déplacements dans les établissements pénitentiaires.

III - Compétences requises

- Excellente connaissance du fonctionnement de l'administration pénitentiaire, de ses métiers, de ses établissements et de la population pénale ;
- Rigueur organisationnelle et capacité à rendre compte ;
- Facilités de communication, aisance relationnelle ;
- Solides qualités rédactionnelles ;
- Bonnes capacités de synthèse et d'analyse ;
- Maîtrise des outils bureautiques et applicatifs informatiques ;
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité au contact d'univers professionnels variés ;
- Etre titulaire d'un permis de conduire ;
- Notion de greffe (lecture et analyse de situations pénales) et connaissances juridiques de base.

Une expérience dans la conduite d'entretien, l'évaluation des publics demandeurs et le contrôle des déclarations serait particulièrement appréciée.

La maîtrise d'une langue étrangère constituerait une plus-value.

IV – Qualités requises

- Mobilité géographique (fréquents déplacements à prévoir) et grande disponibilité ;
- Capacité de recul et d'adaptation aux situations atypiques, en situation d'urgence, dégradée ou de tension ;
- Capacité d'analyse critique face à des situations complexes ;
- Forte déontologie professionnelle et sens du service public ;
- Parfaite discrétion, loyauté professionnelle ;
- Aptitude à être force de proposition.

Le poste nécessitant d'accéder à des informations relevant du secret de la défense nationale, le titulaire ne pourra être maintenu en poste que sous la condition d'obtention d'une habilitation au secret de la défense nationale, conformément aux dispositions des articles R. 2311-1 et suivants du code de la défense et de l'IGI1300 SGDSN/PSE du 30 novembre 2011.

Renseignements et candidatures :

- Candidatures à transmettre à : : louisa.yazid@justice.fr et etat-major.cirp.disp-paris@justice.fr